



NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11	13

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 15 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

#### Date de la convocation

10/03/2023

#### Présidence :

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

#### Date d'affichage

10/03/2023

#### Secrétaire de séance :

M. Patrick RIVARD

#### Participants :

M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Julien PICHOT, M. Patrick RIVARD, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE.

#### Absents excusés :

M. Thierry DROUILLEAUX (pouvoir à M. Jean-Luc MARIETTE), M. Vincent ZOULOZKOWSKY (pouvoir à Mme Cathy LUTRAT), Mme Fanny LE GALLO

#### Absente :

Mme Julie DE FRANCQUEVILLE

#### Objet de la Délibération :

### RETROCESSION LOTISSEMENT « LE GRAND MONT »

Délibération n° 2023\_009

Monsieur le Maire rappelle que la Société Foncière de la Vallée de Chevreuse a réalisé une opération de lotissement dénommé « LE GRAND MONT » situé rue Jacques Sevestre.

La Société Foncière de la Vallée de Chevreuse a formulé une demande de rétrocession de la voirie, pour une surface totale de 00 ha 55 a 45 ca, et située :

Section	N°	Lieudit	Surface
AA	103	LE PRUNIER DE CHIEN	00 ha 06 a 44 ca
AA	104	LE PRUNIER DE CHIEN	00 ha 01 a 71 ca
AA	105	LE PRUNIER DE CHIEN	00 ha 09 a 59 ca
AA	107	LE PRUNIER DE CHIEN	00 ha 00 a 36 ca
AA	121	LE PRUNIER DE CHIEN	00 ha 00 a 11 ca
AA	125	LE GRAND MONT	00 ha 00 a 87 ca
AA	136	LE GRAND MONT	00 ha 09 a 41 ca
AA	144	LE GRAND MONT	00 ha 00 a 85 ca
AA	148	LE GRAND MONT	00 ha 00 a 79 ca

Section	N°	Lieudit	Surface
AA	93	LE GRAND MONT	00 ha 06 a 35 ca
AA	101	LE GRAND MONT	00 ha 16 a 68 ca
AA	102	LE GRAND MONT	00 ha 02 a 29 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique et l'intégration des voies et réseaux du lotissement « LE GRAND MONT » dans le domaine public, après réception de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, ainsi que la levée de toutes les réserves émises.

- d'intégrer dans l'actif de la commune les terrains susvisés, n° d'inventaire 2023-009-DE. L'intégration de ces biens dans l'actif de la commune sera réalisée par le Trésorier de la collectivité, par une opération d'ordre non budgétaire en prenant en compte les règles de la comptabilité publique.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

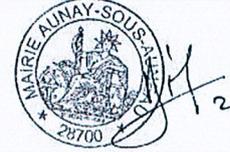
Envoyé en préfecture le 22/03/2023  
Reçu en préfecture le 22/03/2023  
Publié le 22/03/2023  
ID : 028-212800130-20230315-2023\_009-DE

**Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :**

- L'envoi en Préfecture le : 22/03/2023
- L'affichage en Mairie le : 22/03/2023
- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) - Rubrique :
- La commune / Vie municipale le : 22/03/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative*

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau**



**Robert DARIEN**